

## CTL du 26 avril 2021 Compte-rendu

En ce jour d'anniversaire du bombardement de la ville de GUERNICA par l'aviation allemande ou de l'explosion de la centrale nucléaire de TCHERNOBYL, nous étions conviés à un comité technique local (CTL) en distanciel.

Aucun lien entre ces deux évènements terribles et notre CTL en 2ème convocation. Seulement un rappel à notre mémoire.

En préambule de cette séance, Solidaires Finances Publiques a lu une déclaration liminaire, reprenant le contexte actuel exceptionnel dans lequel les agents de la DGFIP assurent leur mission tout en démontrant, sans surprise, leur dévouement et leur attachement au service public.

### → **Nouveau règlement intérieur du CDC**

Afin d'éclairer les débats sur ce point, deux documents de travail ont été présentés :

- Le projet de cadre harmonisé des plates-forme ;
- Le projet de règlement intérieur (RI) du CDC d'ANGERS.

Vos représentants ont été très attentifs à la présentation qui a été faite de ce point par la Direction, accompagnée pour la circonstance par la responsable du CDC d'ANGERS (invitée par la Direction en qualité d'experte).

La lecture de ces documents, nous permet de reconnaître certaines avancées comme la prise en compte du temps de documentation, ou les possibilités plus élargies de log-in.

Toutefois, s'inscrivant dans ce moment privilégié (sic) du dialogue social que représente un CTL, vos représentants ont souhaité présenter des amendements sur ce règlement intérieur proposé.

Par exemple :

- la durée imposée de téléphone de 5 heures par jour ;
- la possibilité laissée au chef de service (l'experte en l'occurrence) de ne pas accepter de temps partiel pour nécessité de service
- les vacances exceptionnelles jusque 22h ou le samedi matin
- une présence de 50 % au moins des effectifs dans le service...

Nous avons indiqué que le temps de 5h de téléphone désormais porté dans le RI (contre 4h20 aujourd'hui) était excessif et méconnaissait la pression que ce temps de téléphone fait peser sur nos collègues.

Nous avons regretté que le temps documentaire ne fasse pas l'objet d'une évaluation quotidienne, laissant à la seule appréciation des agents, la durée qu'ils prendront pour se documenter. Vu la pression qu'on fait porter sur eux en termes de téléphone et de traitement e-contact, il y a fort à parier qu'ils se restreignent dans l'utilisation de ce nouvel item.

Et bien sûr, nous avons rappelé que le bandeau Bali constituait, de notre point de vue, un outil de flicage de l'activité des agents qui n'existe dans aucun autre service.

À tous ces points, le Directeur a objecté que ce règlement intérieur transmis par la Centrale n'était pas ..... amendable !!!

On discute, on échange, on papotte, mais comme le disait Piaf «*Non, rien de rien...*» sauf que nous «*on le regrette et cela ne nous est pas égal !!!!!*»

Pour le Directeur c'est le «*bon sens prêt de chez vous*» qui doit prévaloir et l'experte assure qu'elle n'a jamais eu à refuser de temps partiel ni même le moindre congé sollicité (et pour cause, de son aveu même, «*les agents s'arrangent entre eux*» !)

Elle indique également que le bandeau Bali n'est pas un outil de «*flicage*» mais (et la Direction a tenu à le confirmer) une solution technique de téléphonie nécessaire à la prise d'appels.

Dans ce cas, pourquoi étendre son usage à toutes les autres tâches des agents du CDC ? Nous, qui avons pu vérifier qu'il pouvait être dévoyé au besoin, n'avons pas ce regard naïf sur les dérives possibles d'un tel outil et le rappelons à chaque occasion.



S'entendre dire, par ailleurs, par « l'experte » de la Direction que les agents du CDC sont tellement heureux qu'ils sont, pour la plupart volontaires pour venir bosser jusqu'à 22H le soir ou le samedi en période de pointe, n'a pas manqué de nous interloquer. Ne serait-ce pas plutôt leur niveau de rémunération qui conduit de jeunes agents (souvent sans contraintes familiales) à solliciter ces plages horaires atypiques, car ils savent qu'ils percevront une obole supplémentaire pour travail supplémentaire ? Bah oui ! un jeune cadre C ou B ça ne roule pas sur l'or, Madame « l'experte » !

Bref, à l'occasion de ces échanges, on mesure le fossé qu'il peut y avoir entre une vision quasi angélique, d'un service qui « n'est pas le bagne » (personne ne l'a jamais qualifié de tel, Madame !) et la réalité du quotidien de nos collègues qui aspirent pour la plupart à quitter ce service.

Même sur ce point, le Directeur se ment à lui-même en rétorquant sans ambages qu'il connaît de nombreux agents (en fait 1 en réponse à nos interrogations) très heureux d'avoir obtenu leur mutation pour le CDC et d'autres qui même y reviennent avec plaisir (de notre côté, on cherche encore Charlie).

Cette parenthèse « experte » évacuée, tout en nous indiquant que nos demandes et autres interrogations seront transmises à la Centrale, le Président a procédé au vote sur ce point. Sans surprise l'ensemble des organisations syndicales a voté CONTRE.

Pour information, ce règlement intérieur doit être soumis au vote des agents affectés au CDC.

### → **Campagne Impôt sur le revenu 2021**

À écouter les propos introductifs de Monsieur Derrac sur ce point, tout va bien et rien de nouveau cette année au niveau législatif. Le PAS est passé ainsi que la déclaration automatique, donc tout est sur les rails.

À noter, la dernière intervention (on ose !) pertinente de Madame « l'experte » du point précédent : « [...] en ce moment, on n'est pas débordés et il y a beaucoup moins de sollicitations (Téléphones, E-Contacts) au CDC que les années précédentes ! »

Les renforts téléphoniques en SIP apprécieront !

*Des interventions, mesdames et messieurs les représentants du personnel ?*

*Euh oui !!!! Monsieur le Directeur !!! Simplement vous rappeler la réalité du terrain !!!*

Toujours les mêmes choses que les années précédentes, moins d'agents pour assurer les missions, et toujours plus de contraintes dues au contexte sanitaire.

Le PAS ! Les situations des contribuables devant faire face aux conséquences de ce prélèvement dit « contemporain » sont toujours existantes !!!

Les textes législatifs n'ont pas été simplifiés par le Parlement, loin s'en faut, et la note de campagne le prouve une nouvelle fois.

Non, Monsieur le Directeur tout n'est pas au beau fixe !

Vos représentants ont une nouvelle fois demandé la mise en place d'un espace documentaire pour les agents de la DDFIP 49 sur ULYSSE 49 . Dans cet espace pourrait être regroupé l'ensemble des documentations produites par d'autres directions que ce soit sur la fiscalité ou

sur les missions SPL. Intérêts ? Permettre aux agents de ne pas perdre un temps fou à chercher sur les intranets d'autres directions, chacun de son côté, des infos sur tels ou tels dispositifs ou les modalités d'application de telles ou telles mesures.

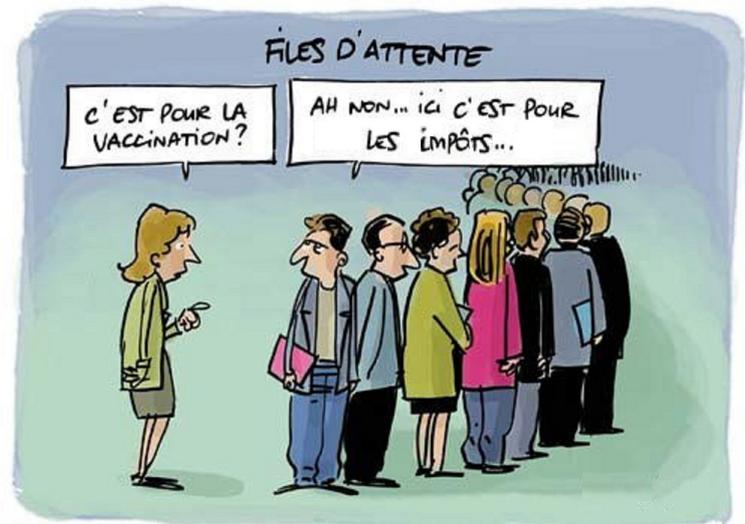
La Direction nous a indiqué qu'une réflexion sera faite sur ce sujet en précisant, néanmoins, qu'il faut des moyens humains pour cela.

On est d'accord Monsieur le responsable de pôle, c'est pour cela que nous réclamons l'arrêt des suppressions d'emploi !

La question du voltigeur, qu'on pensait tranchée à l'occasion de nos échanges en CHSCT (le directeur s'étant laissé le temps de la réflexion), a une nouvelle fois été débattue.

Pour Solidaires Finances Publiques, cette mesure, qui a tout son sens, en termes de qualité de service, en période normale de réception, n'a évidemment plus la même pertinence en période de circulation active du virus. Elle expose inutilement un agent à un risque évitable.

Et là encore, on mesure l'écart qu'il peut y avoir entre le travail prescrit (la vision rassurante de cette mission du point de vue de la Direction) et le travail réel (le fait qu'aller à l'encontre de contribuables dans une longue file d'attente engagera nécessairement des contacts et échanges qui ne permettront pas le respect des distanciations sociales).



La direction a beau nous assurer qu'un protocole sanitaire « très strict » sera mis en place. Nous n'y croyons pas une minute.

Au final, c'est à l'arbitrage du médecin du travail que la mise en place de ce qui relève d'une « orientation » de la DG sera soumise.

Pour Solidaires Finances Publiques 49, c'est toujours non !

D'autant qu'une fiche de contact pour proposer d'être rappelés, aux contribuables qui ne veulent pas attendre inconsidérément dans la file d'attente, peut être mise à disposition (avec boîte dédiée).

Cette solution a le mérite de constituer un compromis entre sens du service public et sécurité des agents.

En tout état de cause, c'est bien sur le principe du **volontariat** que les agents seront amenés à réaliser cette mission, qui ne sera mise en œuvre sans une autorisation préalable du Directeur lui-même (si le médecin du travail valide un protocole dont nous n'avons pas été destinataires).

## → **Budget 2020 et prévisionnel 2021**

Les documents de travail fournis et les propos introductifs du chef de pôle sur ce point, ont, sans surprise, établi que la réalisation du budget 2020 a été impactée par le contexte sanitaire exceptionnel dû à la COVID 19.

80 000 € d'Autorisations d'Engagement (AE) et 280 000 € de Crédits de paiement (CP) ont ainsi été rendus à la Centrale malgré la réalisation de près de 222 000 € de travaux divers d'amélioration au cours du dernier trimestre 2020.

La faute...aux marges budgétaires qui n'ont été confirmées que tardivement.

Concernant les perspectives pour l'année 2021, pas de grandes manœuvre à prévoir au regard de la situation sanitaires qui perdure et avec un horizon brumeux.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques ont toutefois demandé des précisions :

- sur l'absence d'indication du montant de la fongibilité asymétrique pour le budget prévisionnel 2021 résultant de l'éventuelle non-utilisation en totalité des crédits normalement alloués aux dépenses de personnel (auxiliaires notamment). Il serait, ainsi, dommage d'apprendre que certaines dépenses ne puissent être engagées, comme celles liées par exemple à l'amélioration des conditions de travail des agents, par manque de financement alors que la fongibilité normalement due et qui aurait pu en partie ou en totalité financer ces dépenses, serait restée sur une ligne budgétaire de la Centrale ou de l'Inter-région. (On dit ça, on dit rien !!!!) ;
- sur les demandes de financement de travaux d'entretien des immeubles de l'État par l'utilisation du BOP 723 (budget opérationnel de programme délégué et arbitré par le Secrétariat Général aux affaires générales (SGAR) de Nantes. La direction a présenté dans ce cadre des projets d'envergure, comme celui de la rénovation du bâtiment D de la cité administrative d'Angers pour 3,2 millions d'euros.

Ces deux demandes et les échanges qui ont suivi ont, entre autres, permis de faire un focus mérité sur les services du BIL et les agents en charge de l'instruction et le suivi de ces missions particulières. L'occasion pour Solidaires Finances Publiques de rappeler que là, comme ailleurs, les moyens humains manquent cruellement !

### → **Présentation des engagements « Services Publics + »**

Au-delà de défendre des collègues et/ou de revendiquer des avancées sociales et/ou de promouvoir une société plus juste socialement et fiscalement, être représentant syndical a un avantage certain..... découvrir en avant-première la naissance d'une nouvelle usine à gaz.



Cette usine s'appelait « Charte Marianne », on lui substitue la douce dénomination d'Engagements Services Publics + !

Sur le fond pas de bouleversements majeurs : de nouveaux engagements apparaissent au premier rang desquels « la bienveillance et le droit à l'erreur » et la promotion du site « [oups.gouv.fr](http://oups.gouv.fr) » (c'est très sérieux!!!). Apparaît également la notion d'écoresponsabilité. On verdit Bercy et ses directions.

Aussi, malgré une présentation volontariste de ce nouveau référentiel par la Direction, n'avons-nous pas manqué de rappeler que les agents attendent, teintée du même

enthousiasme, une « Charte de reconnaissance + » qui ferait que le point d'indice serait dégelé, que les volumes de promotion seraient augmentés et que les suppressions d'emplois seraient au moins stoppées.

### → **Questions diverses**

**Mouvements locaux :** Solidaires Finances Publiques 49 a réitéré l'exigence portée, l'année dernière, de groupes de travail multilatéraux, pour qu'en totale transparence, nous soyons destinataires des éléments permettant de vérifier que les mouvements locaux se déroulent dans le respect des règles. La DG a, semble-t-il sur ce point, fait évoluer sa doctrine et ces GT pourront bien avoir lieu. Tout ce qui contribue à plus de transparence pour les agents et leurs élus sera sans relâche, sollicité !

Les dates prévisionnelles d'établissements des vœux locaux, dans aloa, sont les suivantes :

- Mouvement C : du 23 avril au 12 mai 2021 (mouvement local le 15 juin)
- Mouvement B : du 30 avril au 20 mai 2021 (mouvement local le 15 juin)
- Mouvement A : du 10 mai au 1er juin 2021 (mouvement local le 22 juin)